Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Arrêté n° 2026/G-133

Arrêté établissant une liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne – session 2026

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 à L. 523-6 ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4 (2°) et 9 ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21 et 31 ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2026/G-84 du 18 juin 2026 relatif à l'ouverture de la promotion interne – session 2026 ;
Vu l'avis rendu le 26 novembre 2026 par le collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées ;

Considérant que la proportion de nominations susceptibles d'être prononcées est fixée à raison d'un recrutement pour deux recrutements ;

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture de 24 postes (48 nominations), dont 23 postes au grade de rédacteur territorial (1 poste au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe), au titre de la promotion interne – session 2026 ;

Arrête

Article 1er : À compter du 1er décembre 2026, sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial, établie au titre de la promotion interne – session 2026 :

ALTHERR Magali née PASSERA le 08/07/1972 à COLMAR
ANTONY Karin née le 14/09/1974 à COLMAR
ARNOUX Morgane née le 18/03/1984 à COLMAR
BOURAHLI Zohra née le 28/08/1970 à BORDJ BOU ARRERIDJ
CHAUMEIL Emilie née le 03/09/1981 à THANN
CHRIST Valérie née SIPP le 27/12/1967 à COLMAR
DE OLIVEIRA Paula née le 13/08/1973 à GUEBWILLER
EL KETAB Hinda née MJAMA le 21/06/1976 à MONTBELIARD
GAUDREE-WALDNER Mélanie née le 04/04/1985 à COLMAR
GOEPFERT Frédérique née DONIAT le 16/07/1974 à MULHOUSE
GOETSCHY Déborah née BENTZINGER le 03/04/1978 à MULHOUSE
HOCQUART Paméla née le 27/01/1982 à MULHOUSE
JULIEN Matthias né le 28/03/1983 à LE MANS
KARST Isabelle née le 14/12/1965 à MULHOUSE
KIPPELEN Valérie née ILTIS le 06/09/1978 à MULHOUSE
LE FAVI Concetta née le 19/11/1979 à SAINT-LOUIS
LEFRANCOIS Anne née KRIEGER le 12/11/1981 à COLMAR

LION Anaïs née le 25/01/1989 à MONT-DE-MARSAN
SCHILLIGER Sandrine née RAPAIE le 14/03/1968 à JARNY
SCHOCH Aurélia née le 28/06/1981 à SAINT-LOUIS
SCHUELLER Muriel née STILL le 28/04/1972 à GUEBWILLER
TANTET Nathalie née MUSSO le 17/05/1966 à LYON
VOGEL Carole née KLAINGUER le 21/06/1972 à PONTARLIER

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera :
- transmis au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 26 novembre 2026

(signé)

Lucien MULLER
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Maire de Wettolsheim